

BARRAGE DE POUTÈS

« Poutès est un enjeu national car c'est un axe migrateur majeur pour le grand saumon »

Une importante réunion s'est tenue mardi à l'hôtel Bristol au Puy, concernant le dossier du renouvellement du barrage de Poutès. Organisée par le collectif rassemblant les associations favorables au démantèlement de l'ouvrage, elle avait pour but de démontrer « l'archaïsme » de la procédure d'enquête publique mise en œuvre par la préfecture, mais également de faire le point sur la situation, de la restituer dans un contexte national, voire européen, et de proposer des solutions alternatives, que ce soit en termes économiques ou énergétiques. En outre, le collectif a annoncé l'organisation d'un colloque intitulé « Des énergies renouvelables, des saumons et des hommes », qui se tiendra au Puy-en-Velay en mars prochain.

Le collectif espère ainsi pouvoir échanger avec les élus et EDF.

Comme l'a expliqué en introduction Guillaume Cortot, coordinateur réseau de bassin de SOS Loire Vivante, la procédure d'enquête publique mise en œuvre par la préfecture concernant le renouvellement de la concession du barrage de Poutès a commencé le 20 juin dernier, et ce pour une durée d'un mois. Cette procédure a immédiatement provoqué une levée de bouffiers chez les associations membres du collectif favorable au démantèlement de Poutès, notamment parce qu'elle ne concerne que les 26 communes riveraines. Or, pour le collectif, l'enjeu dépasse, et de loin le simple cadre du Haut-Allier, comme l'ont démontré les nombreux intervenants, chacun dans sa spécialité.

Pour Jean-Pierre Doron, vice-président de l'Union nationale des pêcheurs de France, « Poutès est un enjeu national car c'est un axe migrateur majeur pour le grand saumon, qui est une espèce en voie de disparition. Si le renouvellement de la concession intervenait, le grand saumon disparaîtrait ». Jean-Paul Doron a rappelé qu'une directive européenne sur l'eau impose une obligation de résultat, soit un bon état écologique des fleuves et rivières à l'horizon 2015. « Si la retenue est maintenue, les objectifs seront à revoir et l'État français aura à se justifier ». De même, poursuivait-il, le SDAGE a été approuvé en 1996, avec l'objectif d'avoir des rivières vivantes et mieux gérées. Un renouvellement de la concession serait en complète incompatibilité avec ce schéma directeur ».

Une territorialité insuffisante

Camille Solelhac, président de la Fédération départementale de pêche, est tout à fait du même avis et se prononce également, au nom de sa Fédération, pour l'arasement du barrage. Pour lui aussi, c'est l'ensemble du Bassin qui est concerné, et pas seulement 26 communes. En outre, la durée de la concession (40 ans), lui semble « inacceptable » et les mesures compensatoires proposées par EDF « dérisoires, voire insultantes pour les centaines de bénévoles qui s'investissent pour ramener le tourisme pêche dans le Haut-Allier ». Camille Solelhac a parti-

cièrement insisté sur la perte économique entraînée par le départ des pêcheurs. Une étude réalisée par la Fédération a montré que le retour du grand saumon permettrait plus de 500 000 euros de revenus potentiels par an. Pour lui, « EDF n'a pas voulu envisager de solutions alternatives et n'a pas joué le jeu de l'environnement ».

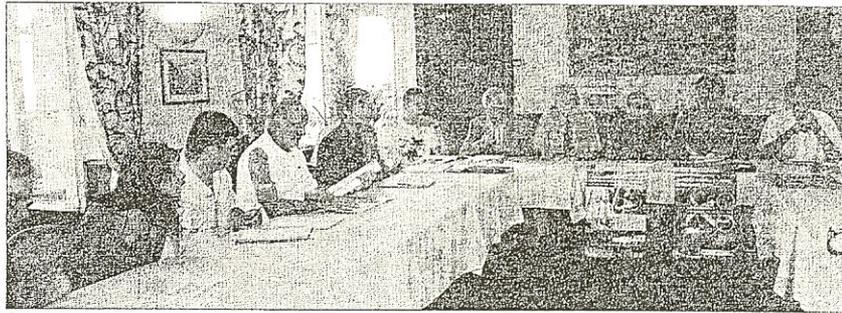
Ancien salarié d'EDF, Paul Brunet, président de l'Association pour la protection du saumon, a rappelé quant à lui que le problème ne datait pas d'aujourd'hui puisque son association a été créée en 1946. « Ce barrage est un obstacle infranchissable, il n'est pas transparent à la dévotion. Or, la loi pêche de 1995 précise que tout ouvrage situé sur un axe migrateur doit assurer la libre migration, mais ce n'est pas le cas à Poutès ».

René Danière, de France Nature Environnement (fédération regroupant les associations de protection de la nature), estime lui aussi que « la territorialité de l'enquête publique est insuffisante ». Il va même plus loin, en affirmant que « EDF persiste dans l'erreur, ce qui est inacceptable pour un établissement public ». « EDF ne considère pas le Haut-Allier comme un milieu vivant mais comme un tuyau d'eau, c'est intolérable. Ils font du bricolage avec des ascenseurs notamment, mais c'est la notion même d'éclusée qui est à revoir. C'est ça qui détruit cette rivière ».

René Danière a également évoqué le problème de la sécurité, rappelant que le barrage avait été construit entre 1922 et 1929. « Nous n'avons aucune certitude quant à la stabilité de cette unité. Il ne semble pas que la notion sécuritaire ait été prise en compte, or c'est un enjeu important face aux inondations ».

C'était ensuite au tour de Philippe Cochet, président de Nature Haut-Loire, de prendre la parole : « Le barrage altère fortement la beauté sauvage du Haut-Allier et il est incompatible avec la notion de Pôle d'excellence touristique du Haut-Allier ».

Son frère, Gilbert Cochet, expert auprès de la Commission européenne considère que « les Gorges de l'Allier sont le site le mieux argumenté de toute



Représentants du monde de la pêche, de la protection de la nature et riverains étaient présents

la France, voire de l'Europe, car elles recèlent le plus grand nombre d'espèces et d'habitats prioritaires ». « L'Allier est une rivière miraculée, elle ne possède qu'un seul barrage. Soit on en construit 15 autres, soit on l'enlève ! Quel est son seul intérêt ? L'électricité. Mais n'y a-t-il pas d'autres moyens d'en produire aujourd'hui ? Dans quel siècle vivons-nous ? Poutès est ringard ».

Des exemples probants d'effacement de barrages

Gilbert Cochet citait l'exemple de l'effacement du barrage de Maison-Rouges, sur la Nièvre. « On ne pouvait pas faire pire, il y avait 15 km de retenue d'eau stagnante. Or les rivières sont faites pour couler, pas pour être arrêtées. Le barrage a été démantelé en 1998, et 12 espèces de la directive habitat se sont déjà réinstallées. Même chose après l'effacement d'un barrage en Bretagne, où les saumons sont revenus. Il faut réaliser qu'un barrage stoppe le transit sédimentaire, ce qui provoque un recul du littoral. Les fleuves et les rivières servent à nourrir la mer. Si toutes les rivières érôdaient nos montagnes comme elles le devraient, cela pourrait même avoir un impact sur le changement climatique ». Hélas, selon Gilbert Cochet, tous ces problèmes ne sont « pas du tout retranchés dans l'étude d'impact d'EDF ».

Face à cet enjeu du barrage de Poutès, 80 000 personnes ont signé une pétition, comme l'a expliqué Martin Arnould, de WWF France. « Cela montre qu'une partie du pays au moins a compris que ce ne sont pas seulement 26 communes qui sont concernées ».

Concernant ces communes, Martin Arnould a évoqué la question de la taxe professionnelle qu'elles perçoivent, et qui semble peser lourd dans la balance (le montant total de la taxe atteint quelques centaines de milliers d'euros). « C'est une question fondamentale. Comment des communes rurales, qui rencontrent souvent des difficultés, pourront toucher l'équivalent, voire plus ? L'effacement du barrage peut dynamiser le secteur des énergies renouvelables (filrière bois, éolien, biomasse, solaire...). Les énergies renouvelables sont un atout pour un territoire comme le Haut-Allier. Effectivement Poutès est ringard, on ne le reconstruirait pas aujourd'hui. L'objectif, c'est de trouver collectivement des solutions



À l'issue de la réunion, le collectif est allé porter 80 000 pétitions en préfecture

alternatives. D'ailleurs, actuellement, une société est en train de travailler avec la Chambre d'agriculture, la CCI, la municipalité du Puy et d'autres partenaires afin de mettre en place les premières pistes de travail ». Martin Arnould poursuivait : « Si on continue à penser que la seule réponse est de continuer le "business as usual", nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Il y a 15 ans, des solutions ont été trouvées concernant la Loire, après l'opposition à Serre-de-la-Faire. Nous souhaitons la même chose pour Poutès ».

En conséquence, le collectif demande l'arasement du barrage, ainsi que la saisine du ministère de l'Écologie (rappelons qu'en 2003, le ministère, alors dirigé par Roselyne Bachelot, s'était positionné en faveur d'un dossier traité au niveau du Bassin). Le temps de cette saisine, le collectif demande la suspension de la procédure de renouvellement (ce qui est, par exemple, en train de se passer dans le Haut-Rhin sur un dossier du même type) et la mise en place d'un système de concession provisoire.

Les différents intervenants ont conclu en essayant d'analyser l'attitude d'EDF, avec qui le dialogue a manifestement du mal à s'établir. « Nous sommes allés à leur rencontre, expliquait Martin Arnould, pour proposer des solutions alternatives, mais on nous a fermé la porte brutalement. Nous avons toujours tenté de maintenir le dialogue ».

Dans cette même démarche d'information et de dialogue, le collectif a

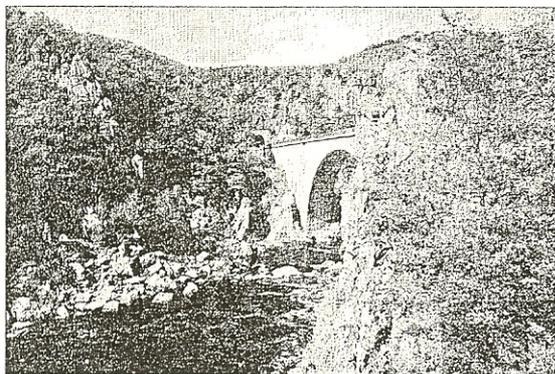
annoncé l'organisation au Puy-en-Velay, les 8 et 9 mars prochains, d'un colloque intitulé : « Des énergies renouvelables, des saumons et des hommes », qui devrait permettre un dialogue avec les élus des collectivités locales et EDF.

Sophie TAILLARD

La parole aux riverains

Des habitants des environs immédiats du barrage de Poutès étaient présents lors de cette réunion et ont exprimé leur colère. Pour Catherine Parat, membre du comité des riverains contre Poutès : « Il y a un manque d'information et de considération. On a besoin d'espoir, et d'y croire, besoin d'entendre des idées nouvelles et réalisables. L'Allier passe devant chez moi, c'est insupportable. L'eau est dégoûtante. On vit dans une région insignifiante, on y croit et on nous bouillie tout. On n'a que la pêche et les pêcheurs sont obligés d'aller ailleurs pour trouver des saumons ».

Un autre habitant de Pont-d'Alleyras, arrivé là à l'âge de 8 ans, raconte la biodiversité du site à l'époque, et comment il a assisté, petit à petit, à la disparition de certaines espèces. « Avant la guerre, les Gorges de l'Allier étaient remplies d'hôtels et de restaurants, où venaient les pêcheurs ».



Pour le collectif, « l'impact de Poutès n'est plus à démontrer, c'est le seul axe bloquant de l'axe Loire-Allier »